

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 19 JUILLET 2004

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 8 juillet 2004, accompagnée d'un ordre du jour comportant 76 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 1 objet.

La séance s'ouvre à 18 heures

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;
Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. CARPENTIER, ~~DARVILLE~~, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART,
B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, ~~Mlle OUALI~~, M. DEBAUGNIES, ~~Mme JUNGST~~,
MM. ~~SPEER~~, SAKAS, MARTIN, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. ~~DEL~~
~~BORRELLO~~, Mme COLINIA, ~~MANDERLIER~~, ROSSI, Mme KAPOMPOLE,
MM. SODDU, DE PUYT, ~~Mme ISAAC~~, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M.
FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, ~~THYSBAERT~~,
~~AGUS~~, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. ~~JACQUEMIN~~, Conseillers et
M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal adjoint

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mes chers collègues, je vous salue. Comme à l'accoutumée, le PV du Conseil communal est ici. En l'absence de remarque, d'ici la fin du Conseil, il sera considéré comme approuvé. Nos collègues, DEL BORRELLO, DEBAUGNIES, SPEER et THYSBAERT se sont excusés. Le point 71 est remis et le point 77 est rajouté.

La séance s'ouvre à huis clos avec 32 présents :
Sont absents : M. DARVILLE , Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST, M. SPEER, Mme BLAZE, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, Mmes ISAAC, JOARLETTE, THYSBAERT, AGUS, M. JACQUEMIN

1^{er} objet : Personnel ouvrier – Comparution d'un ouvrier semi-qualifié B définitif 1^e
4406

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, l'ordre du jour appelle la comparution du Monsieur Jean BOULANGER qui est ouvrier semi-qualifié B. Alors, je résume les faits. Je propose que l'on appelle la personne. Veuillez brancher la machine et ayez la gentillesse de permettre le huis clos tel qu'il doit être, c'est-à-dire en huis clos. Bien, mes chers collègues, Monsieur BOULANGER, merci d'être présent. Avant de vous céder la parole, permettez-moi de vous résumer les faits tels qu'ils sont connus. En fait, le 4 mars de cette année, à 8 heures 30, Monsieur LAUNE, brigadier de la Zone de Proximité de Mons-Centre, vous a surpris alors que vous étiez attablé à l'intérieur du café "Le National" à la rue Léopold à Mons. Monsieur PEPIN, attaché au Service de Voirie,

sur information de Monsieur LAUNE, s'est alors rendu au café en question à 9 heures 40. Vous étiez toujours présent, votre charrette de cantonnier étant stationnée à l'extérieur de l'établissement. Vous avez reconnu être en service. A votre retour à l'atelier, à 12 heures 30, vous avez informé Monsieur LAUNE que vous étiez resté toute la matinée au café et ce, malgré les remarques formulées. Des faits similaires vous concernant ont déjà été constatés le 24 décembre 2003 par Monsieur RESTIAU, qui est l'adjoint, d'ailleurs, de Monsieur LAUNE. La peine disciplinaire de 2 jours de suspension sans traitement vous a déjà été infligée pour le motif en août 78. Il vous avait été alors reproché d'avoir délaissé vos occupations sans justification tout un après-midi. Vous êtes entré en service à l'administration communale de la Ville de Mons en qualité d'ouvrier semi-qualifié B le 23 mai 1977 et vous avez été nommé à titre définitif le 1^{er} janvier 1978. Voilà un peu les faits qui vous sont reprochés. Vous n'avez pas souhaité être représenté par quelqu'un, un défenseur?

Monsieur BOULANGER: Le syndicat devait être là.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Est-ce que vous souhaitez que dans ces conditions nous reportions...

Monsieur BOULANGER: Non, autant y passer tout de suite, ainsi c'est fait!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, je vous en prie alors, qu'avez-vous à nous indiquer par rapport aux faits qui vous sont reprochés?

Monsieur BOULANGER: Eh bien, toute la matinée, non, à 8 heures 30, d'accord, mais pas toute la matinée puisque Monsieur l'Échevin a fait une réunion ce jour-là et je suis rentré qu'il était encore là. Donc, je ne suis pas resté toute la matinée comme ils disent. C'est vrai, j'y étais.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Si vous me permettez la question, donc, qu'est-ce qu'on vous reproche? On vous reproche donc ce fait et ce fait-ci est bien entendu, selon les témoins, un fait vérifiable, mais en gros, ce qui se dégage de votre dossier c'est que vous auriez une certaine tendance à parfois, alors que vous êtes en service, de vous attarder dans un bistro et en fait, ici, ce qu'on vous reproche c'est d'être dans un bistro, qu'on vous l'ait indiqué et que vous n'avez pas repris immédiatement votre travail. Donc, il y a deux types de reproche, il y a celui d'être dans le café, que vous preniez un café, même en étant en service parce que parfois on est fatigué, on a envie de prendre un café, on peut le comprendre, ça dure 5 minutes, mais ici, on vous reproche d'être dans un café et puis on vous reproche d'y avoir séjourné longuement. Alors?

Monsieur BOULANGER: Je ne vois pas pourquoi je n'aurais pas pu, j'avais fini mes deux quartiers.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Comment dites-vous?

Monsieur BOULANGER: J'avais fini mes deux quartiers, puisque je fais l'abattoir et tout ce coin-là. J'ai deux quartiers à faire tout seul. Quand on est habitué, c'est vite fait.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Comment expliquez-vous que vous allez dans les bistros, comme ça, dans celui-là en particulier?

Monsieur BOULANGER: Il y a plus de 30 ans que je la connais cette femme-là.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je comprends qu'on puisse être attaché à des êtres humains! Est-ce que vous ne préférez pas, Monsieur, demander... vous avez un syndicat?

Monsieur BOULANGER: Oui.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Vous ne souhaiteriez pas qu'on remette votre audition au prochain Conseil communal et que vous soyez accompagné par un conseiller?

Monsieur BOULANGER: Si vous voulez.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Moi, je ne veux rien, c'est vous qui devez en décider, mais si vous avez quelqu'un, vous êtes syndiqué?

Monsieur BOULANGER: Oui, à la CSC.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Enfin, n'importe où, c'est bien! Mais, est-ce que vous pouvez demander à votre représentant syndical qu'il vous accompagne la fois prochaine? Je vais vous donner la date.

Monsieur BOULANGER: Oui.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est le 13 septembre. Ça va?

Monsieur BOULANGER: Oui.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, prenez contact avec votre syndicat et nous le remettons à l'ordre du jour le 13 septembre. Ça va? Je pense que l'ensemble des collègues se rallie à cette proposition.

Monsieur LECOCQ, Conseiller: Excusez-moi! Est-ce qu'il ne pourrait pas savoir s'il est suspendu ou s'il a toujours son traitement?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Pour le moment, Monsieur est toujours en fonction.

Monsieur LECOCQ, Conseiller: D'accord.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bon, Monsieur, donc, je vous conseille de faire appel à un représentant syndical, de bien lui expliquer, de bien lui faire lire votre

dossier, de bien lui expliquer et de venir, parce que je ne sais pas comment le Conseil communal agira mais le Conseil pourrait aller jusqu'à des décisions importantes qui seraient purement et simplement votre révocation. Dès lors, dans la gradation des sanctions que le Conseil pourrait prendre, donc, c'est une affaire qui pour vous est d'une extrême importance. Dès lors, je vous invite à bien discuter et faire lire le dossier par votre syndicat et revenir avec une personne pour que nous puissions délibérer après un débat le plus clair possible. Ça va?

Monsieur BOULANGER: Oui.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: On est tous d'accord, chers collègues? Bien. Donc, on vous donne rendez-vous le 13 septembre. On peut prolonger, donc, on met l'audition en continuation. Voilà. On vous donne rendez-vous le 13 septembre, Monsieur. Ok? Merci.

La séance publique s'ouvre avec 34 présents

Sont absents : MM. DARVILLE , DEBAUGNIES, Mme JUNGST , MM. SPEER, DEL BORRELLO, MANDERLIER, Mmes ISAAC, JOARLETTE, THYSBAERT, AGUS, M. JACQUEMIN

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, la séance publique est ouverte. Allez, vous m'arrêtez dès que vous avez des choses à dire.

2^e objet : Mons, rue du Hautbois. Instauration de deux emplacements pour handicapés à hauteur de l'immeuble n° 56 en amont de l'accès carrossable de l'immeuble n° 56 b.
Police 6002/187

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

3^e objet : Personnel contractuel – Régime de vacances 1e 1179 d

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

4^e objet : Statut pécuniaire – Indemnité à allouer au coordinateur de sécurité et de santé
1^e 1818

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

5^e objet : ASBL « Mons Métropole » - Budget de l'exercice 2003 – Approbation
GF C /B/2003

6^e objet : ASBL « Mons Métropole » - Compte de l'exercice 2003 – Approbation
GF C/C/2003

7^e objet : ASBL « Mons Métropole » - Budget de l'exercice 2004 - Approbation
GF C/B/2004

Monsieur VISEUR, Conseiller: Je voulais intervenir sur les points 5 – 6 – 7 parce que ce sont des points qu'on peut grouper, il s'agit de l'asbl "Mons Métropole" pour laquelle j'ai trouvé des choses qui me paraissent curieuses et qui demande, en tout cas, au minimum une explication. D'abord, sur le fait qu'une asbl aussi proche de la Ville présente seulement son budget d'exercice 2003 maintenant alors que nous sommes à la mi-2004. On sait bien qu'il y a des asbl, en général, il y en a plus d'une en retard mais pour celle-ci on devrait quand même avoir le budget beaucoup plus tôt. Mais ce n'est pas ça qui est le plus important...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Surtout qu'il n'y a pas grand mouvement financier.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Oui, en plus il n'y a pas grand mouvement, pas de grands mouvements mais il y a quand même des gros mouvements, même s'ils ne sont pas nombreux. Parce que ce qui me semble un peu bizarre c'est que l'asbl "Mons Magazine" reçoit un subside qui sert à imprimer et distribuer "Mons-Info" d'une part et à faire une étude à propos du Projet de Ville, une étude qu'elle paie et qu'elle confie à la Faculté polytechnique. Or, il me semble quand même qu'une étude sur le Projet de Ville c'est un acte politique important et que le bulletin de la Ville, c'est aussi quelque chose d'important, ce sont des actes politiques au sens plus noble du terme. Je ne vois pas pourquoi on donne l'argent à une asbl pour qu'elle fasse le travail à la place de la Ville. Et c'est exactement donner l'argent parce que sur le compte de 2003, on avait donné seulement 110 000 euros et puis, on est tombé trop court et il y a donc bien, dans le rapport de l'assemblée générale, lieu d'introduire une déclaration de créance avec modification budgétaire auprès de la Ville de Mons pour un montant de 26 282 euros. Donc, c'est vraiment la Ville qui paie à l'euro près le "Mons Magazine". Pourquoi ne le fait-elle pas elle-même? Puisqu'on parle de "Mons Magazine", je voulais revenir en marge de cela sur une question que je vous avais posée en début de législature, de savoir si vous ne seriez pas d'accord d'ouvrir le journal communal à l'Opposition, et vous m'aviez dit à l'époque: "On verra! Je vais réfléchir", parce que je suppose qu'il y a un conflit d'intérêt entre votre désir d'ouverture et votre désir d'hégémonie, je suppose, mais, moi, il me semblait que c'était un geste que l'on pouvait faire d'ouvrir le journal à l'Opposition de "Mons-Info". Donc, je vous repose la question puisqu'on discute de ce journal, mais sur le point précis du budget et des comptes de "Mons Métropole", je ne

vois pas pourquoi on doit lui confier la dépense et ces deux recettes-là, donc, l'étude du Projet de Ville et le "Mons Magazine".

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres intervenants? Tout d'abord, merci pour votre intervention. En fait, de quoi s'agit-il? Il s'agit de faire appel à cette asbl pour, en effet, la publication de Mons-Info, Mons Magazine et pourquoi passe-t-on par cette asbl? Simplement par souci de souplesse compte tenu des exigences d'imprimerie, du fait qu'il faut des délais extrêmement courts entre le moment où l'on remet un texte rédigé, le moment où l'on imprime et on le distribue. La réalité est que, les journalistes de la presse écrite le savent mieux que quiconque, on est bien contraint à un moment donné de donner des informations dans des délais raisonnables et il faut alors un instrument qui nous permette, une fois que c'est rédigé, que ce soit imprimé dans des délais courts et que ce soit distribué dans des délais courts. Et ça, par les procédures habituelles de la Ville en tant que telle, c'est matériellement pas possible. Et donc, nous nous sommes dits pour le même prix, ça ne coûte pas 1 franc en plus à la Ville, nous utilisons le biais de cette asbl "Mons Métropole" simplement pour avoir cette facilité d'exécution des travaux, parce qu'il y a la mise en page, etc. Pour ce qui concerne "Mons-Info", je vous confirme que, comme je m'y étais engagé, j'ai réfléchi. Preuve en est qu'on a fait déjà un grand pas en avant et une page est d'ailleurs réservée au débat du Conseil communal, au moment du budget, et je vous confirme que je continuerai à réfléchir.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Je suppose que la réponse viendra aux environs de 2006, quelque part par là?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Peut-être même en 2007.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Enfin, après octobre 2006, de toute façon, pas avant.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je ne vis pas que pour octobre 2006 mais j'ai déjà en tête octobre 2006, je vous le confirme, oui! Vous aussi, apparemment!

Monsieur VISEUR, Conseiller: Non, mais je sais que vous voyez loin! Maintenant, la réponse pour le Projet de Ville, l'étude de la Polytechnique, c'est aussi pour une question de souplesse, mais je ne vois pas laquelle!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Là, c'est parce que nous avons travaillé avec notamment cette asbl dans la conception initiale du Projet de Ville et dans le suivi de ça, et donc, toute une partie, d'ailleurs, du travail, avant qu'il ne soit révélé, à du se faire dans des conditions d'une relative discrétion parce qu'il n'y avait rien à faire, il fallait

d'abord concevoir, et donc, c'est pour cela que nous avons travaillé par ce biais-là. Voilà! Y a-t-il d'autres remarques? Vous votez contre?

Monsieur VISEUR, Conseiller: On va s'abstenir parce que ça me paraît quand même être une politique de débudgétisation qui ne me semble pas tout à fait bonne.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je n'insiste pas mais ce n'est pas de la débudgétisation parce que, qu'on le fasse à l'intérieur ou à l'extérieur des budgets, les moyens sont mis à l'asbl qui l'utilise exclusivement et à 100 % pour ce qui doit être utilisé, mais ce n'est pas grave!

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

31 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, MM. LECOCQ, DI RUPO

3 abstentions: MM. COLLETTE, VISEUR, Mme BROHEE

5^e objet : ASBL « Mons Métropole » - Budget de l'exercice 2003 – Approbation GF C /B/2003

ADOPTE – 4^e annexe

6^e objet : ASBL « Mons Métropole » - Compte de l'exercice 2003 – Approbation GF C/C/2003

ADOPTE – 5^e annexe

7^e objet : ASBL « Mons Métropole » - Budget de l'exercice 2004 - Approbation GF C/B/2004

ADOPTE – 6^e annexe

8^e objet : Politique des Grandes Villes – Bâtiment « La Roseraie – Parc communal à Jemappes. Entretien de la toiture plate ». Approbation du projet et fixation du mode de passation du marché. Agence InfoJemappesFlénu.be 1.74.2.CC

Monsieur VISEUR, Conseiller: Encore moi! Ici, on met "Politique des Grandes Villes, approbation d'un projet et fixation du mode de passation des marchés pour l'entretien d'une toiture plate". J'ai déjà eu l'occasion de dire que la Politique des Grandes Villes, on la mettait un peu à toutes les sauces mais que je sache, les subsides qu'on reçoit du Fédéral, c'est pour impulser des nouvelles politiques en matière de grandes villes. Un entretien de toiture, prétendre que c'est une nouvelle politique, ça voudrait quand même

dire qu'on n'a jamais entretenu les toitures avant, ce qui ne me semble pas possible. Je crois que l'on tire un peu trop sur la ficelle et que ça ne me paraît pas normal d'utiliser les subsides politiques des Grandes Villes pour la réparation d'un bâtiment qui existe depuis longtemps.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Jupiter rend fou celui qu'il veut perdre!

Monsieur VISEUR, Conseiller: Ça, ce n'est pas la première fois qu'on l'entend!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est vrai! Mais c'est parce que j'ai vraiment parfois l'impression, sans que vous soyez Jupiter que vous ayez cette intention-là! Bien, alors, je peux comprendre le sentiment qui vous anime, mais quand il n'y a pas de sous, la toiture est quand même là! Quand la toiture est délabrée, elle est délabrée! Ok, on n'utilise pas ces moyens! La toiture reste délabrée, il y a des pénétrations, des infiltrations d'eau au-delà de la toiture, c'est tout l'immeuble qui prend l'eau, c'est la mэрule qui s'installe. Le budget des Grandes Villes permet ce genre de travaux. Certes, vous avez raison, ce serait mieux de pouvoir le mettre sur la dimension humaine, je partage votre opinion qui a été implicite dans ce que vous avez dit, je suis d'accord. Mais à l'impossible nul n'est tenu, quand la faculté existe dans la légalité, compte tenu de l'urgence, compte tenu du caractère difficile des finances que la Ville connaît depuis le XVe siècle, eh bien, oui, l'argent dans la légalité et dans l'intérêt des gens à Jemappes, on a pris ces sous pour le mettre notamment pour réparer la toiture. Y a-t-il en l'occurrence quelque chose qui soit scandaleux? Que ce soit dommage que nous soyons pauvres, oui! Restons honnête, c'est le cas.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Donc, si c'était une toiture qui fuit à Ghlin, elle va continuer de fuir, si c'est à Jemappes, parce qu'on a les subsides de la Politique des Grandes Villes, on va la réparer? Mais, ça, ça n'a pas de sens!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Non, il y a un peu de vrai dans ce que vous dites, mais parce qu'on n'a pas de sous, et quand on n'a pas de sous, les miracles ne s'accomplissent pas encore, mais, en tout cas, on essaie de faire avec ce que l'on a à Jemappes et on doit continuer à améliorer la situation, et on essaie de trouver sur les budgets ordinaires, sur les programmations pluriannuelles, dans le budget propre de la Ville, des moyens pour les autres endroits. Mais, d'ailleurs, au moment du budget, la fois prochaine, il faudra qu'on en discute parce que nous avons un patrimoine important et on est incapable de l'entretenir, et c'est une question assez essentielle que nous devons nous poser et il faut regarder leur affectation parce que, là, se trouve une vraie difficulté. On a un très grand patrimoine et c'est vrai, nos moyens ne nous permettent pas

d'entretenir tous les bâtiments, tous les immeubles que la commune possède et c'est un drame permanent. Alors, il y a des priorités, je ne vais pas rentrer dans le débat aujourd'hui, une école primaire, là où il y a nos enfants, c'est quand même prioritaire, mais quand même qu'un autre endroit moins utilisé ou utilisé moins fréquemment et d'une autre manière, peut-être qu'il faudra à un moment donné prendre une attitude claire parce que, comme je le dis souvent, il faut quand même faire son lit avec les draps qu'on a! Mais bon, ça nous écarte de la toiture, les draps!

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

31 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, MM. LECOCQ, DI RUPO
3 NON: MM. COLLETTE, VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 7^e annexe

9^e objet : Projet Phasing-out "Aménagement de la Grand-Place". Traitement des façades.

Approbation du projet et du cahier spécial des charges. 3^e E/2004/SUB.569
081.05/AB/TO

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame! Allez-y!

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, merci Monsieur le Bourgmestre. Il s'agit de la restauration et du traitement des façades. J'avais déjà posé la question antérieurement à propos du refus de trois propriétaires et vous aviez répondu que vous aviez essayé de les rallier à votre cause. Je demande maintenant ce qu'il en est à l'heure actuelle, je demande aussi quel est le pourcentage d'intervention des propriétaires? Une troisième question: "Les propriétaires ou locataires dont les demeures nécessitent une intervention plus importante, seront-ils relogés durant la durée des travaux, comme ça a été le cas pour le grand bâtiment qui est en face de nous. Enfin, je voudrais dire que les prescriptions techniques me semblent très soignées, je remarque que rien n'a été négligé dans la description, voire par exemple la couverture en ardoise naturelle. Or, je me dis que si les résultats correspondent aux soucis et aux soins du concepteur et du bureau de contrôle, ce sera vraiment très beau. Donc, ça c'est une remarque générale qui n'est pas une question. Mes trois questions précédentes: "Est-ce que vous avez pu rallier les

propriétaires qui refusaient, le pourcentage d'intervention et seront-ils relogés durant la durée des travaux?". Voilà!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, peut-être Monsieur HAMAIDE et puis vous, Madame.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Une toute simple question assez sympathique d'ailleurs concernant la façade. On a eu un débat, ici, il y a quelques temps, en ce qui concerne les couleurs, et puis on a remis le point, il y a eu une séance d'information. Au dossier, je ne trouve pas de réponse quant à l'évolution de cette question fort sympathique, par ailleurs. Vous savez qu'en ce qui me concerne j'étais partisan d'une certaine audace sur cette question mais je ne vois rien au dossier. Comment cela évolue-t-il?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Madame!

Madame BROHEE, Conseillère: Oui, merci Monsieur le Bourgmestre. Le Groupe ECOLO était aussi intervenu en avril 2004 quand ce dossier était intervenu et on avait souligné différents points, notamment les propositions qui étaient faites pour l'aménagement du côté sud, c'est-à-dire les bâtiments qui sont situés entre la rue de la Clé et la rue de la Chaussée. On avait relevé les problèmes dans l'aménagement du Copenhague Taverne qui se trouve de l'autre côté de l'Hôtel de Ville et l'aménagement prévu pour le café Le Centre-Ville qui est sur la façade nord. A la lecture du dossier qui est maintenant soumis à notre approbation, je remarque différentes choses, c'est qu'il y a des points qui ne sont plus repris, par exemple, il n'y a aucun élément pour toute la façade sud, justement, qui posait problème. Le Copenhague Taverne qui posait vraiment un problème dans les niveaux n'est pas repris non plus dans le dossier. Le café Le Centre-Ville pour l'aménagement du rez-de-chaussée n'est plus repris et plus étonnant, c'est l'aménagement du café No Maison avec un rehaussement de toiture n'est pas repris. Alors, c'est quand même assez embêtant parce que ces quatre postes qui ne sont pas repris, ça concerne quand même 9 bâtiments, si on fait le détail du côté sud, ça risque, en fait, si ce n'est pas réalisé, de casser l'harmonie de l'aménagement et autant que je me souviens, je crois que c'était vraiment l'argument premier de l'ensemble de ces travaux. Est-ce que vous pouvez me dire pourquoi ces projets-là, ces bâtiments-là ne sont pas repris?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, écoutez, ce que je peux vous indiquer pour le moment c'est que le projet se résume à une dizaine de façades pour lesquelles des discussions ont eu lieu et vous savez que d'ailleurs on a pris un règlement pour

récupérer une partie des frais via une redevance et ça a été fait sui generis pour permettre une certaine récupération. Alors, ce que j'en sais – mais il se fait que la fonctionnaire pour le moment n'est pas en mesure de nous rejoindre – c'est qu'un certain nombre de propriétaires acceptent, d'autres sont toujours en cours. Et donc, l'idée est d'avancer avec ce qu'on a. Pour le moment, on a dix façades pour lesquelles on peut apporter une amélioration en terme de couleur et d'amélioration de couverture, menuiserie, etc. et je pense qu'on a tout intérêt à avancer parce que de toute manière on ne fera pas tout d'une seule fois et lors du prochain Conseil communal on pourrait alors peut-être faire le point, immeuble par immeuble, avec une identification et voir celles et ceux qui ont accepté, celles et ceux qui n'ont pas accepté. Ceux qui ont accepté le pourcentage qu'ils paient, parce qu'il y a à chaque fois une négociation individuelle, cas par cas, et faire alors le point. Pour ce qui concerne les couleurs, on a déjà eu une réunion toutes sections confondues ou plusieurs sections confondues, d'ailleurs avec les membres du CCAT, pour le fameux projet sur la petite place, on peut refaire cela et on peut réexaminer pour voir un peu quel type de couleur on peut y mettre et un peu comme on l'a fait pour l'immeuble en face, faire des essais de couleurs, demander au Conseil communal qu'il soit présent et discuter entre nous. Donc, ça ne pose pas de problème. Ici, ce qu'il faut, c'est d'avancer avec ceux qui sont prêts à avancer, parce que la pire des choses c'est d'abandonner le mouvement. Je pense qu'il y a encore du travail. Vous voyez, maintenant il fait beau, si l'année prochaine à pareille époque, l'ensemble des terrasses peuvent être acquises, un certain nombre de façades, déjà repeinturées, à mon avis ce serait déjà une très nette amélioration. Voilà, un peu mais je comprends la difficulté mais j'ai moi-même une petite difficulté pour des raisons techniques, mais je ne conseille pas de traîner, ça ne sert à rien. Je pense qu'il vaut mieux avancer.

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

Entrée de M. MANDERLIER = 35 présents

10^e objet : Projet Phasing-out "Aménagement de la Grand-Place"

Lot 1 : aménagement de l'espace public de la Grand-Place et des espaces contigus – Volet "Jardin du Mayeur".

Lot 2 : éclairage public

Lot 3 : réalisation sur mesure, fourniture et pose de mobilier urbain

Lot 4 : fontainerie

Approbation du projet et des cahiers spéciaux des charges.

3e/3e E/2004.SUB.569.081.01/AB/TO

E/2004.SUB.569.081.02/AB/TO

E/2004.SUB.569.081.03/AB/TO

E/2004.SUB.569.081.04/AB/TO

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre, le dossier revient et je pensais trouver une réponse aux questions que j'avais posées lors du dernier Conseil, relatives aux sens de certains aménagements, aux sens de signification. Je n'ai rien trouvé de plus. Je constate que pour le volet "Jardin du Mayeur", finalement, on se contente de remplacer l'escalier en ouvrant la petite cour à droite. J'aurais voulu qu'on dégage quand même le trumeau à droite du porche pour qu'on ait une vue un peu symétrique en descendant l'escalier, pour le reste je ferai la réflexion que moins on en fait, moins on risque de faire des bêtises irrémédiables ou irréparables. Donc, remplacement des marches, très léger élargissement, ouverture de la courette de droite à la sortie du tunnel, ça me paraît acceptable. En ce qui concerne les seuils en fonte, qui ne sont pas des seuils puisqu'ils ressemblent en fait à des balances pour la pesée des charrettes ou des camions puisqu'ils sont dans un sens longitudinal, on s'est posé la question dans plusieurs réunions du débriefing de la ducasse de savoir si, malgré la garantie que ces taques en fonte sont antidérapantes, le cheval de Saint-Georges ne risque pas de glisser à la fin de la descente de la rue des Clercs? Question extrêmement importante qui peut aussi poser un problème le samedi soir à l'entrée dans l'Hôtel de Ville, puisqu'un seuil de même nature sera posé à cet endroit. En ce qui concerne la fontaine, la justification de l'emplacement reste vague, ne correspond ni à l'ancien cours de la Seuwe, ni à l'ancien emplacement de la fontaine communale, mais ma foi, vous allez me dire: "c'est le Phasing Out, ce sont les autorités régionales et européennes qui financent la plus grosse partie, l'intervention communale n'est que de 116 000 euros" et comme je le disais, il y a quelques instants, on n'en fait pas trop et rien n'est irréparable!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, d'autres interventions? Comme je vous entends, Monsieur COLLETTE, comment vais-je vous expliquer, sans vouloir être cavalier, j'ai le sentiment qu'on a beau faire tout ce qu'on veut, on a beau essayer de nager, vous vous venez toujours avec un boulet et vous l'accrochez au pied pour que... on descende comme ça! Si vous avez, avec les montants qui sont là, une meilleure idée, n'hésitez pas, je veux bien suspendre tout et je suis prêt à vous écouter, parce qu'à titre personnel, parfois je suis agacé: "je n'aime pas le ton de la leçon", "je n'aime pas cette manière d'agir", si vous pensez que vous êtes en mesure, vous, avec le génie que vous avez, la connaissance que vous avez, de proposer quelque chose qui permette à la fois d'agrémenter, de faire la Ducasse, de faire le Combat et bien entendu que seriez bien

plus imaginatif, que tous ces architectes choisis par les procédures publiques avec un appel, c'est possible que malgré les procédures, malgré que ce soient de brillants architectes, ils sont peut-être nuls ou ils ne comprennent pas la sensibilité de Mons, donc, ce n'est pas impossible. Donc, si, vous, vous avez quelque chose, moi je vais vous faire un marché, envoyez-moi une note détaillée, puisque nous allons quand même partir après le Te Deum quelques jours en vacances, après le 15 août, envoyez-moi quelque chose, je veux bien faire un débat au Conseil communal mais aucune difficulté, je veux bien même post-poser d'un an les travaux. Ce qui est fatigant, c'est que, alors que cette Grand-Place mériterait un minimum de consensus, et je ne vous demande pas de le voter, j'utilise très bien la Majorité contre l'Opposition, mais je fais tous les efforts du monde pour que quand même des travaux de cette nature puissent recueillir un minimum de consensus. Et quand je vous entends, nous sommes des mauvais, les architectes n'ont rien compris, bref, que faut-il faire?

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Si vous le permettez, Monsieur le Bourgmestre, il y a quelque chose qui m'a fort dérangé et qui explique un petit peu mon interpellation dans la réponse que vous m'avez faite. Vous avez dit: "On a de l'argent. Si vous trouvez une meilleure idée pour l'utiliser dites-le-moi!" Alors, vous avez dit tout à l'heure que la Ville est pauvre et, effectivement, ça remonte au XIVe siècle, déjà, on peut refaire l'histoire, ici, on a des subsides, effectivement, dans le cadre du Phasing Out et les subsides sont destinés à l'espace public, mais nous avons dit aussi que les façades privées de cette Grand-Place et notamment la façade des 9 propriétés récalcitrantes appartiennent au patrimoine commun. Alors, si vraiment on a de l'argent, qu'on ne sait pas le dépenser, est-ce qu'on ne proposerait pas, comme on l'a fait pour l'immeuble de l'entrée de l'Ilot, c'est d'exproprier ces façades, exproprier la partie extérieure de ces façades. Je veux dire, on aurait là 1 163 527 euros, ce qui n'est pas rien, pour finaliser la coordination, l'harmonisation chromatique de l'ensemble de la Grand-Place. On a le sentiment dans la réponse que vous me faites, que, effectivement, on ne sait pas quel sens donner aux aménagements de l'espace public, mais comme on a l'argent, il faut le dépenser! Et c'est ça qui m'énerve!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je ne vais pas insister mais enfin comme on est en juillet, on a le temps, il fait bon, donc... mais c'est pas ça du tout! On a des moyens financiers, on sait qu'on veut parachever, parfaire – comme disait Mademoiselle PIERARD – mettre en harmonie et donc, on fait toutes les procédures publiques, un cahier des charges, un appel, des architectes en nombres se présentent, un jury, on

décide, ces gens viennent expliquer, il y a des débats, il y a même des commissions ad hoc, tout le monde a pu voir les fontaines, les jets d'eau de 2 mètres à 2 mètres et demi, etc. une fois qu'on a fait ça, ou bien on trouve que la démarche est positive et ça va, ou bien alors, on vient avec une contre-proposition complète qui, à la limite, pourrait être accueillie, moi je n'ai aucune difficulté, s'il y avait l'un ou l'autre... Mais ce n'est pas la manière de dire: "Vous avez de l'argent et donc il FAUT le dépenser", non, on a un peu d'argent et avec le peu d'argent on essaie de faire du mieux possible! Voilà! Je ne peux rien vous dire d'autre. Si on avait plus d'argent, on ferait encore mieux. Alors, les escaliers pour entrer dans le Jardin du Mayeur. Vous avez été percutant, je me souviens que le quart de la moitié d'un hémicycle qu'on voulait faire, vous avez expliqué XVe siècle, XVIIe, les pierres, que ça n'avait pas de sens, bon! Comme vous êtes un expert, je n'ai pas tout compris mais je vous ai cru et donc, j'ai dit aux architectes: "Monsieur COLLETTE, en qui, pour cet aspect des pierres, je peux lui faire confiance, semble sincèrement ne pas apprécier". Ils m'ont dit: "C'est vrai que nous avons d'autres idées...". Puis on a dit: "Ecoutez, puisqu'on n'a pas trop de sous, que ce n'est pas nécessaire, que c'est contesté, on en reste à remettre les marches de l'escalier actuel. Il faut reconnaître que remettre en état ces marches, ce n'est pas un luxe! Donc, on le fera. Maintenant j'entends qu'il vous faut la rampe, il faut une ouverture... j'imagine que ça, c'est plutôt de la dialectique, que si on ne le fait pas, on va quand même avancer. Maintenant pour la Grand-Place, voilà, c'est le projet tel qu'il évolue avec une discussion difficile parce que c'est une discussion individuelle, propriétaire par propriétaire et chaque propriétaire a ses exigences, a sa manière de voir les choses, a ses impératifs et voilà, donc, on évolue un peu comme cela. La suite des opérations pour moi c'est quoi? Dès septembre – octobre, on commencera à y voir clair en terme d'aménagements des terrasses, des chaises, des tables, le positionnement et une meilleure visibilité de l'ensemble et peut-être revenir au Conseil communal, faire représenter par les architectes l'ensemble de l'évolution des travaux où ils en sont et apporter encore quelques modifications. Mais je ne peux pas dire chaque fois aux architectes qu'en sortant du Conseil communal, j'ai entendu Monsieur COLLETTE et que ça ne va pas. Voilà, c'est simplement ça que je voulais vous dire et que donc, je vais devoir être obligé d'utiliser la Majorité contre l'Opposition, ce qui me peine, parce que vous savez que je suis plutôt consensuel, donc, vous me faites de la peine mais j'accepte.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Non, mais justement, après ces remarques, peut-être que je n'ai pas été jusqu'au bout, je vous signale que le Groupe ECOLO votera!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah! Donc, c'étaient des remarques intellectuelles!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: C'étaient des remarques. Il y a des regrets mais il faut faire quelque chose, comme vous dites et puisqu'on ne peut pas mieux...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ce sont des regrets exprimés mais qui n'engagent pas la poursuite des travaux! Eh bien, il fallait le comprendre! Après tout ça, j'ai compris.

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

11^e objet : Projet Phasing-out "Valorisation urbaine". Secteur 2 - Lot 1. Approbation du projet et du cahier spécial des charges. 3^e 3^e E/2004.SUB.569.082.LOT1/AB/TO

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

12^e objet : Projet Phasing-out "Valorisation urbaine" Secteur 2 - Lot 2. 3^e 3^e E/2004.SUB.569-082.LOT1/AB/TO

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

13^e objet : Projet Phasing-out "Aménagement des Anciens Abattoirs" – Mission d'étude Phase II à partir du projet. 3^e 3^e E/2004.772.151.AB/TO

Madame MERCIER, Conseillère: Simplement je voulais vous demander si c'était bien le Groupe MATADOR qui avait été chargé en tant que bureau d'études de plancher sur l'aménagement des Anciens Abattoirs. C'était pour avoir la confirmation que c'était ce groupe-là.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, oui, c'est ça. Là aussi, il y a eu adjudication et tout ce qui s'en suit.

Madame MERCIER, Conseillère: Merci bien.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

Monsieur MERCIER, Conseiller: Je tiens à signaler que, comme on en avait discuté ici au Conseil communal, la plate-forme des personnes handicapées a été consultée à cet égard et je vous remercie du suivi.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Eh bien je vous remercie, ça me rassure, sans quoi j'aurais passé une mauvaise soirée. Donc, on tient parole! Dommage qu'il n'y ait pas toute la presse internationale, comme quoi on aurait eu quand même un beau moment. Bon, on respecte ce que l'on dit, quoi!

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

14^e objet : Projet Phasing-out - Parcours Interprétation Exposition – "Requalification du Musée des Beaux-Arts"

Lot 1 : Gros-oeuvre, parachèvements, techniques spéciales, etc...)

Lot 2 : Ascenseurs

Approbation du projet et des cahiers spéciaux des charges.

3^e 1^e E/2004.SUB.772.130.01/AB/TO

Madame MERCIER, Conseillère: Il s'agit de la requalification du Musée des Beaux Arts. Je voudrais parler du "désamiantage". Telle qu'elle est écrite l'opération est vraiment délicate, enfin, on le savait mais c'est encore plus sûr. A-t-on une idée de la durée de ce travail de "désamiantage"? Je n'ai pour l'instant qu'un point de comparaison, c'est le "désamiantage" de la tour du Nursing, certes, beaucoup plus importante en surface que le Musée, mais je me souviens que si cela durait longtemps, le travail était très soigné et je pense que ce sera la même chose pour le Musée. Est-ce qu'on a une idée de la durée de ce travail?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Non, Madame, je n'ai pas d'idée, et je vous avoue humblement et comme Madame ORBAN n'est pas là, je suis incapable de vous répondre. Me permettez-vous de vous l'envoyer par écrit? Je ne sais pas combien de temps ça va prendre. Je sais que c'est un problème additionnel qui vient encore s'ajouter. On est damné par les Dieux parce que, que ce soit Jemappes, au Salon communal, que ce soit la Gare de Jemappes, chaque fois qu'on bouge quelque chose qu'on essaie d'améliorer, soit on trouve de la méréule, soit de l'asbeste et c'est vraiment infernal en terme de coût et de délai, mais, bon! Donc, vous acceptez qu'on vous l'adresse?

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, certainement.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vais demander au Service qu'on vous envoie un petit mot et on en informera le reste du Conseil communal la fois prochaine d'ailleurs.

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, merci, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci et excusez-moi.

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

15^e objet : CPAS Tutelle. Chapelle Saint-Quentin : aménagement – demande de subsides. Approbation. Gestion financière CPAS

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

16° objet : CPAS Tutelle. Modification budgétaire n°2. Service extraordinaire et ordinaire – exercice 2004 – Approbation. Gestion financière CPAS

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

32 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, MM. LECOCQ, DI RUPO

3 abstentions: MM. COLLETTE, VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 15° annexe

77° objet: Politique des Grandes Villes "Rénovation du Salon communal de Jemappes" – Fourniture et pose de menuiserie métallique complémentaire – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché Agence Info-Jemappesflénu.be 8.T.5

ADOPTE à l'unanimité – 16° annexe

17° objet : Désaffectation de caveaux. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3° 2° E/2004.878.205.DP

ADOPTE à l'unanimité – 17° annexe

18° objet : École de Saint-Denis - Centre Réfection des bétons du préau, du réfectoire et des menuiseries extérieures. Approbation du projet et du mode de passation du marché. 3° 1° E/2004.SUB.722.055/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 18° annexe

19° objet : Service des Plantations - Remplacement de matériel et outillage.Ratification des modifications apportées au projet. 3e/1° E/2004.766.135.00MCP

ADOPTE à l'unanimité – 19° annexe

20° objet : Centre Régional des Services de Secours - Lot 3 : électricité. Dépôt des softwares pour la communication et l'administration du Service Incendie de Mons. Passation de l'acte notarié. Délégation de signature. 3° 1° E/99.351.050.MG

ADOPTE à l'unanimité – 20° annexe

21° objet : Rétablissement de trottoirs et accotements à Mons Lot 4 : rue du Moulin d'En Haut à Flénu. Approbation de l'avenant n° 1. 3° 2° E/2002.421.047.04.MC

ADOPTE à l'unanimité – 21° annexe

22^e objet : Réfection des cours d'écoles - École rue A. Legrand à Mons. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/2004.SUB.722.058.MC

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

23^e objet : Bâtiments scolaires - Placement de système anti-intrusion. Ratification de la modification apportée au projet. 3^e 1^e E/2004.722.092.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

24^e objet : Collégiale Ste Waudru. Installation de sanitaires. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.SUB.790.160.FW

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

25^e objet : Église St-Martin à Havré - Travaux de stabilisation. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/1999.790.196.VM

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

26^e objet : Cellules de proximité - Aménagements des infrastructures (3 lots). Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation des marchés.
3^e 1^e E/2004.875.181.00.DP

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

27^e objet : AMAS Horticulture - Sécurité anti-intrusion. Ratification des modifications apportées au projet. 3^e 1^e E/2004.735.112.00. MCP

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

28^e objet : RAEC - Transfert de mise en oeuvre et gestion des équipements à la Régie Communale Autonome. 3^e 3^e E/2004.764.RAEC.Transfert/TO

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

29^e objet : Aménagement du collecteur du Trouillon entre l'Hôpital Ambroise Paré et la rue du Trouillon Voûté. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2004.TRI.877.150.00MC

32^e objet : Modification des équipements de voirie (déplacement et remplacement du "Trouillon Voûté" par un nouveau pertuis de gabarit plus important) dans le cadre des travaux d'extension de l'Hôpital Ambroise Paré. 3^e 2^e A/8373/ID C/3/93

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, est-ce qu'il y a moyen de coupler le 29^e objet avec le 32^e objet qui ont, en fait, le même objet?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Eh bien, écoutez, je peux vous entendre sur les deux, de toute manière si je ne vous disais pas qu'on peut les coupler, je vous entendrais deux fois, donc, couplons-les et comme ça je vous entends globalement, donc, ça c'est un point, mais on devra voter différemment. Je vous cède la parole.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre. C'est un dossier relativement délicat parce qu'il confirme mais je vous le dis tout de suite que c'est à la décharge de l'actuel Collège que une fois de plus un établissement communal a pris beaucoup de liberté par rapport à la réglementation en matière d'Urbanisme, puisque l'Intercommunale Ambroise Paré a déposé auprès du Fonctionnaire délégué en 1999, une demande de permis de bâtir pour ses extensions. Je vous dis tout de suite que nous estimons que ces extensions étaient nécessaires, il s'agit d'un parking qui est déjà construit, il s'agit du bloc opératoire, du bloc des urgences, à front du boulevard et à front de la rue Valenciennoise. Ce sont d'énormes travaux. Le permis a été sollicité sans que, sans doute l'auteur de projet n'ait identifié, qu'à partir du moment où le projet impliquait le détournement du Trouillon Voûté et la réalisation d'accès carrossable pour le parking à d'autres endroits que se faisait l'accès antérieur, l'article 128 du CWATUP était d'application, ce qui veut dire que les procédures prévues par l'article 330 du CWATUP devait être d'application, autrement dit enquêtes publiques, etc. Lorsque les riverains du Boulevard Masson et du Boulevard Kennedy se sont rendu compte du début des travaux qui ont consisté précisément dans le battage de palplanches, pour assurer le détournement du Trouillon, ils ont ressenti de très importantes vibrations dans leurs habitations, vibrations qui étaient parfaitement prévisibles puisque le détournement du Trouillon se faisait sur le site de l'ancien glacis de la fortification hollandaise, et donc, quand vous tapez avec l'équivalent de pieux à travers le sol dans une maçonnerie qui se poursuit sous les maisons du boulevard, ce que les plans géotechniques permettaient de prévoir à l'avance, eh bien, vous vous demandez si c'est la fin du monde. Alors, ces gens se sont rendu compte que le permis de construire du bâtiment qui est érigé et des bâtiments encore à ériger était irrégulier. Ils ont donc pris un recours au Conseil d'État qui est sur le point d'aboutir. Le permis était, je vous le rappelle, accordé le 23 juin 1999, il sera périmé le 23 juin 2004. On a alors manifestement cherché à trouver une procédure juridique tout à fait inusitée d'ailleurs, pour éviter les effets de l'annulation. Quels seraient les effets de l'annulation, c'est qu'on doit tout recommencer, qu'on doit réintroduire un permis de bâtir, le faire cette fois conformément au CWATUP en ce qui concerne l'application de l'article 128-129, mais

on doit aussi le faire en l'application du RCU et à ce moment-là respecter toute une série de contraintes comme la sauvegarde des arbres, comme une étude d'incidences, comme le respect de certaines prescriptions du RCU qui empêchent notamment de mettre des parkings sur les toits au Centre-Ville ou dans le Centre protégé de la première couronne, ce serait effectivement une très mauvaise affaire. Alors, qu'est-ce qu'on a trouvé comme astuce? Eh bien, le fonctionnaire délégué, je ne dirai pas son nom, celui qui a accordé le permis de bâtir a, in extremis, le 15 juin 2004, c'est-à-dire quelques jours avant la péremption et avant l'arrêt d'annulation annoncée par le Conseil d'État, et pour court-circuiter cette annulation du Conseil d'État, opéré un retrait de son permis. Il dit: "J'ai donné un permis illégalement en 1999, je le retire, veuillez s'il vous plaît recommencer la procédure en la respectant", tout ça pour que l'annulation ne soit pas suivie de nouveaux permis, d'une nouvelle demande d'urbanisme qui, elle, devraient être soumise à des contraintes nouvelles. Voilà la situation, malheureusement inadmissible et dans laquelle un pouvoir subordonné à la Ville s'est mis à cette époque en 1999 et aujourd'hui, on nous propose deux délibérations: aménagement du collecteur du Trouillon et modification des équipements de voirie. Et je suis tout à fait surpris de voir que notamment dans le numéro 32, l'ensemble de la motivation de la modification des équipements de voirie constitue une réponse d'ailleurs faite par les services et je ne sais pas si elle est politiquement admise et faite sienne par le Collège qui, bien sûr, l'a adopté dans une délibération qui l'a tenue, par lequel on répond aux riverains en leur disant: "Tout ce que vous nous inventez, c'est de la sornette!". Je veux dire par rapport à une critique...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Il y a une note qui dit ça? Sornette?

Monsieur COLLETTE, Conseiller: de concertation citoyenne, non! Il suffit de reprendre les considérants de la délibération qui nous est soumise et vous les comparez aux considérants du comité des riverains sur toute une série de chose qui dérangent, comme la création d'un écran de verre, la modification des plans pour qu'on ne stationne pas sur les toits, les remarques concernant les difficultés de circulation qui vont naître de la création de l'entrée du parking qui va stériliser une partie de la baie extérieure du boulevard, de toute une série de recommandations que les riverains voudraient faire en ce qui concerne la "verduration", l'arborisation, concernant les nuisances que ça va leur amener, eh bien, votre délibération et celle qui nous est proposée est effectivement un refus en règle de prendre en considération des avis qui me paraissent, eux, parfaitement fondés et légitimes. Alors, je regrette quand même que votre Collège qui a inauguré au

début de la mandature mais il faut évidemment avoir le temps de poursuivre l'effort, une politique de rencontre et de dialogue citoyen soit sur ce dossier-là aussi imperméable à l'ensemble des revendications des riverains. Alors, que les choses soient très claires, je prends un petit exemple, quand même, quand on dit "on fait une référence", ils font une référence, eux, à la mauvaise qualité architecturale, cet espèce de fortin avec ses tours de guet, ses créneaux qui servent actuellement de parking à l'étage, la réponse des services et donc adoptée par le Collège est de dire: "Ah, mais, écoutez, ce bâtiment s'intègre parfaitement au bâti existant, regardez le bâti de l'hôpital existant", effectivement, le bâti de l'hôpital existant y est exécration, alors, si on doit effectivement aligner les constructions nouvelles sur la mauvaise qualité des anciennes, à ce moment-là, on est fort minimaliste dans notre volonté de donner un nouvel aspect à cette Ville. Je conclus en disant que je trouve relativement inadmissible la façon dont on répond de mauvaise foi aux revendications des riverains en disant: "Vous ne savez pas de quoi vous parlez, vous dites des choses qui ne sont pas vraies, ce sera comme ci, ce sera comme ça...", mais à la fois...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Où est cette lettre-là? Parce que c'est quand même...

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Regardez les considérants de la délibération, je les ai vus et pour moi ils étaient...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Un considérant, une délibération qui serait interprétée comme une réponse... le nombre de citoyens qui doivent recevoir...

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Lisez les considérants et vous constaterez, Monsieur le Bourgmestre...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Eh bien, je suis en train de les lire! Lequel?

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Mais tous! L'alignement de tous les considérants est une réponse point par point aux revendications des riverains en leur disant: "Vous parlez de ce que vous ne connaissez pas", alors qu'eux sont quand même sur place et ils savent de quoi ils parlent.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, ça certainement puisque ce sont des riverains.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Regardez! Vous verrez que c'est la réplique à leur cahier de revendications et on rejette les revendications les unes après les autres! Maintenant que l'hôpital, que les constructions qui sont projetées par l'hôpital soient d'une nécessité vitale pour elle, nous ne le contestons pas et nous allons prendre à ce moment-là une position de repli qui veut dire "nous nous abstiendrons sur les

deux points", mais il nous paraît que laisser ces motifs c'est faire injure à ce comité de défense.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Alors, je pense qu'il y avait d'autres interventions. Madame.

Madame MERCIER, Conseillère: A propos du 32^e objet puisque Monsieur le Conseiller vient d'en parler maintenant, je ne vais pas reprendre tout ce que j'avais dit puisqu'il a été plus long que ce que je devais dire, mais simplement c'est vrai que je demandais aussi un éclairage à ce sujet et donc, le permis octroyé le 23 juin 1999, je me demandais s'il était irrégulier et c'est pour ça qu'il aurait été retiré par le fonctionnaire délégué. Je me posais réellement les questions sur le parking déjà réalisé. Mais alors, en plus, j'ai lu qu'il y avait des risques d'inondation, mais alors, quid du stockage de produits toxiques dont on parle aussi dans ce dossier. C'était tout pour le 32 mais pour le 29, je voulais me transporter sur un autre point de vue, donc, je m'adresse à Monsieur l'Échevin BIEFNOT. Je voudrais savoir si la rue du Trouillon Voûté va être affectée par l'aménagement du collecteur? Parce que, en effet, si cette petite rue, qui comporte l'entrée de Saint-Luc et celle de la bibliothèque des Comtes de Hainaut, dit: "Je devais être engagée dans des travaux, nous aimerions le savoir pour nous organiser". Je parle en particulier de la bibliothèque. Ça va peut-être s'arrêter à l'entrée de la rue, mais, bon, je n'en sais rien, c'est pourquoi je pose la question. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, y a-t-il d'autres remarques? En style ramassé, qu'il y ait des difficultés de diverses natures autour et alentour du permis, nul ne le conteste et d'ailleurs une nouvelle demande de permis est adressée à la Région wallonne. Je pense que c'est un sujet qui doit encore être débattu et on ne doit pas donner l'impression, qui est celle que vous avez exprimée, que l'avis des riverains ne serait pas pris en compte. Certes, il faut trouver le juste équilibre entre l'exigence de l'accroissement de l'hôpital, et vous l'avez dit vous-même, c'est quelque chose d'essentiel et en même temps une inquiétude légitime de nos concitoyens. Bon, ça, c'est quelque chose que nous ferons, que nous avons déjà fait et sur lequel nous allons devoir revenir. Ici, quand je vois l'ordre du jour, de quoi s'agit-il? Il s'agit de l'aménagement du collecteur au point 29 et la modification des équipements de voirie au point 32. Quand je vois "enquête publique" et tout ce qu'il faut faire, que lis-je? Que les nombreuses réclamations, c'est vrai, vous en avez relaté, mais que lors de l'enquête publique, elles existent, aucune ne porte sur les modifications, notamment modifications de voirie proposées par le projet. Donc, je ne mets pas en cause ce que vous indiquez, je pense

qu'en effet ça vaut débat, mais les points tels qu'ils sont à l'ordre du jour, eux, doivent quand même être exécutés et pour ces points-là, il n'y a pas d'objection, et, donc, aujourd'hui, par rigueur méthodologique, je vous invite à avancer avec l'ordre du jour, sachant que le sujet que vous soulevez est un vrai sujet qui mérite débat et que ce débat n'est pas clos.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Mais, Monsieur le Bourgmestre, est-il possible que nous prenions des décisions de réalisation de travaux qui concernent l'espace public sur base d'un permis que nous savons nul aujourd'hui, parce que c'est ça le problème! Comment voulez-vous donner vigueur à une décision de notre Conseil qui est effectivement responsable et gestionnaire de ces ouvrages publics que sont le Trouillon et les voiries, si vous savez que le fonctionnaire délégué vous dit: "Le permis sur base duquel vous déplacez le Trouillon et vous faites ces voiries, eh bien, ce permis n'existe plus parce que je l'ai accordé illégalement il y a cinq ans. C'est là le problème!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: L'Échevin qui connaît ça à une voûte près va apporter des compléments d'informations.

Monsieur BIEFNOT, Échevin: Mais, Monsieur le Bourgmestre, vous l'avez déjà signalé, je pense qu'il faut en rester au stade de l'ordre du jour et je regrette car à un moment donné on mélange un peu les différents services. Je suis entièrement d'accord, j'ai lu le dossier, il y a effectivement des remarques qui sans doute sont-elles pertinentes. Il n'empêche que sur les travaux tels que proposés, il n'y a pas de remarques, il m'est donc difficile de pouvoir répondre à la pertinence des remarques des riverains. Je voudrais simplement signaler, vous avez dit, en début de mandature, que l'on faisait ces réunions citoyennes, je voudrais vous dire que nous n'avons pas arrêté, nous continuons à le faire mais lorsqu'il s'agit, effectivement, de remarques dans le cadre des travaux qui seront projetés. Alors, pour répondre à l'intervention de Madame la Conseillère MERCIER, je voudrais dire que, bien entendu, comme dans tout chantier, il y aura quelques problèmes dans cette rue dans le cadre des travaux, par la suite, non, et en ce qui concerne principalement la bibliothèque, il n'y a pas de problème. Mais pour le reste, et les remarques de Monsieur le Conseiller COLLETTE, tout tourne autour de ce fameux problème de permis de bâtir et des nuisances qui ont eu lieu dans le cadre d'un autre chantier mais qui n'est pas celui de la Ville ni celui du Service des Travaux et ça je voudrais quand même le préciser.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bon, voilà, nous voilà éclairés.

29^e objet : Aménagement du collecteur du Trouillon entre l'Hôpital Ambroise Paré et la rue du Trouillon Voûté. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2004.TRI.877.150.00MC

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

32 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, MM. LECOCQ, DI RUPO

3 abstentions: MM. COLLETTE, VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 29^e annexe

32^e objet : Modification des équipements de voirie (déplacement et remplacement du "Trouillon Voûté" par un nouveau pertuis de gabarit plus important) dans le cadre des travaux d'extension de l'Hôpital Ambroise Paré. 3^e 2^e A/8373/ID C/3/93

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

32 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, MM. LECOCQ, DI RUPO

3 abstentions: MM. COLLETTE, VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 30^e annexe

30^e objet : Création d'une voirie privée débouchant sur une voirie communale à la rue Brisselot et modification du trottoir destinée à accentuer l'esprit privatif et à stabiliser la voirie à réaliser dans le cadre de la construction de 4 habitations unifamiliales.

3^e 2^e A/8371/ID C/3/91

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

31^e objet : Modification des équipements de voirie dans le cadre des travaux de réfection de la rue de Nimy. 3^e 2^e A/8372/IDC/3/92

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame, 31, l'équipement de voirie dans le cadre des travaux de la rue de Nimy. Vous voyez comme c'est agréable maintenant avec cette chaleur, ce sable, on se croirait presque sur la plage à la rue de Nimy! Il manque que les

bistros! C'était très sablonneux, il y avait une allure de vacances, il n'y avait pas de voiture... Bon! Allez-y! Ce n'était pas ça que vous alliez me dire?

Madame BROHEE, Conseillère: Non, mais j'apprécie que vous puissiez constater de vous même que le fait d'avoir moins d'engorgement de voitures, ça peut être appréciable au niveau de la qualité de vie!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Un de ces quatre, on fera le point là aussi, j'aurai d'autres choses à vous dire aussi, parce que ça nous coûte, allez! On en reparlera plus tard!

Madame BROHEE, Conseillère: Alors, j'ai deux petites questions, de demande de confirmation que la rue de Nimy sera réouverte aux voitures puisqu'il faut quand même qu'elle soit accessible aux voitures à la fin août, ça c'est la première question et la deuxième question, c'est que la structure actuelle de la voirie sera maintenue, c'est-à-dire un trottoir, une bande de circulation, une bande de stationnement, une piste cyclable en descente et un trottoir. Cette structure sera-t-elle effectivement maintenue?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame, donc, je vois que vous insistez pour réintroduire des voitures dans le Centre-Ville, cela me choque, je ne vous le cache pas, mais puisque vous y tenez à réintroduire les voitures, voici les explications de Monsieur l'Échevin.

Monsieur BIEFNOT, Échevin: Oui, Monsieur le Bourgmestre, donc, en ce qui concerne la première question de Madame BROHEE, en principe tous les engagements sont pris par l'entreprise qui réalise les travaux pour qu'effectivement, au terme de ces vacances d'été, donc, au terme du mois d'août, la route soit à nouveau praticable. Je répète que là, justement, et dans cette même salle, nous avons eu une réunion avec les citoyens riverains et avec les citoyens commerçants de la rue de manière à essayer que ce chantier soit le moins perturbant possible, encore que, bien entendu, il le soit forcément, mais nous avons choisi, je pense, la meilleure période, et en plus en leur donnant aussi la possibilité d'opter soit pour un "one-shot" sur deux mois de vacances ou, éventuellement, en tronçonnant un peu le dossier, ils ont finalement majoritairement choisi de passer ces deux mois de juillet et août en permettant l'accès complet de la rue. Mais, en principe, et sauf, bien entendu, intempéries, mais que là, personne ne souhaite, il n'y a pas de problème, les engagements sont pris. En ce qui concerne les travaux, il s'agit donc de maintenir la rue de Nimy dans la même configuration que nous la connaissons maintenant, simplement il s'agit d'un reprofilage et d'une remise en état des trottoirs qui en avaient bien besoin, mais il est évident que le montant de ce dossier-là

ne permettait pas de faire davantage. Ceci étant, c'est quand même, je pense, après réflexion et après avoir envisagé différentes possibilités, un projet qui devrait donner à l'entrée de la Ville de Mons, qui est quand même la principale, en ce qui concerne l'entrée sur la Place de Mons, un projet qui devrait quand même donner un autre visage à cette rue importante.

Madame BROHEE, Conseillère: Je voudrais terminer, Monsieur le Bourgmestre, parce que, que vous soyez choqué, me peine quand même beaucoup. Mon rêve est effectivement que la rue de Nimy ne soit pas accessible à l'ensemble des voitures mais bien permettre la livraison pour les commerçants, permettre le passage des bus, transports en commun, et éventuellement pour les mariages, bien sûr!

ADOPTE à l'unanimité – 32° annexe

33° objet : Modification de la voirie vicinale. Consécration d'une situation de fait, élargissement et rétrécissement du chemin vicinal n° 16 dit "rue de la Garenne" à Ghlin.
3° 2° A/8362/IDC/10/11

ADOPTE à l'unanimité – 33° annexe

34° objet : RAEC MONS
Lot 2 : HVAC – Sanitaires
Approbation de l'avenant n° 1
3° 1° E/2003.SUB.764.140.AS

ADOPTE à l'unanimité – 34° annexe

35° objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – COMPTE GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES – EXERCICE 2003

a) Notre-Dame de Messines à Mons Gestion financière 79001

ADOPTE à l'unanimité – 35° annexe

b) Sainte-Waudru à Mons Gestion financière 79002

ADOPTE à l'unanimité – 36° annexe

c) Saint-Nicolas en Havré à Mons. Gestion financière 79003

ADOPTE à l'unanimité – 37° annexe

d) Sacré-Cœur à Mons. Gestion financière 79004

ADOPTE à l'unanimité – 38° annexe

e) Sainte-Elisabeth à Mons Gestion financière 79005

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

- f) Saint-Remy à Cuesmes Gestion financière 79006

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

- g) Saint-Martin à Hyon. Gestion financière 79008

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

- h) Sainte-Waudru à Cibly Gestion financière 79009

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

- i) Saint-Martin à Obourg. Gestion financière 79010

ADOPTE à l'unanimité – 43^e annexe

- j) Saint-Denis en Brocqueroie à Obourg-Saint-Denis. Gestion financière 79011

ADOPTE à l'unanimité – 44^e annexe

- k) Sainte-Vierge à Nimy Gestion financière 79012

ADOPTE à l'unanimité – 45^e annexe

- l) Saint-Martin à Ghlin. Gestion financière 79013

ADOPTE à l'unanimité – 46^e annexe

- m) Saint-Léger à Havré. Gestion financière 79018

ADOPTE à l'unanimité – 47^e annexe

- n) Saint-Martin à Jemappes Gestion financière 79020

ADOPTE à l'unanimité – 48^e annexe

- o) Saint-Martin à Maisières Gestion financière 79021

ADOPTE à l'unanimité – 49^e annexe

- p) Saint-Symphorien à Saint-Symphorien. Gestion financière 79024

ADOPTE à l'unanimité – 50^e annexe

- q) Saint-Amand à Spiennes. Gestion financière 79025

ADOPTE à l'unanimité – 51^e annexe

r) Saint-Ghislain à Villers-Saint-Ghislain Gestion financière 79026

ADOPTE à l'unanimité – 52° annexe

36° objet : ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE à Jemappes.
Compte général des recettes et des dépenses – exercice 2003.
Gestion financière 79027

ADOPTE à l'unanimité – 53° annexe

37° objet : Plan Tonus communal. Demande de prêt – Aide 2004. Gestion financière

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Donc, il s'agit du Plan communal d'une demande de prêt. Ici, je vais faire une remarque, c'est que, dès 2001, les aides spécifiques et subventions pour la Ville de Mons ont considérablement augmenté, notamment par rapport à 2000 puisqu'elles sont passées de 31 millions d'euros à 42 millions, donc, il y a eu une augmentation d'un peu plus d'un tiers sur un an. L'aide au Plan Triennal des travaux est passé de 606 mille à 2 millions d'euros. Et dès 2001, 8 millions d'euros ont été octroyé pour le Plan Tonus, au budget de 2002, la Ville de Mons a reçu 11 millions d'euros d'aide exceptionnelle, au budget 2003, ce qui a permis au budget d'être en parfait équilibre, elle a reçu aussi 11 millions d'euros. Sans cette intervention, la Ville de Mons était donc en déficit et maintenant, ici, pour le budget 2004, l'aide tonus, à nouveau 8 600 000 euros, il faut aussi prendre en considération ce qui nous a permis d'atteindre l'équilibre, on a reçu 10 millions d'euros pour le déficit des hôpitaux et 20 900 000 euros pour les arriérés de la caisse de pensions. Alors, Monsieur le Bourgmestre, je tenais à signaler ceci et exprimer mon souhait au nouveau Gouvernement régional wallon qu'il essaie d'en faire tout autant que le précédent Gouvernement wallon pour la Ville de Mons parce que je me suis parfois laissé dire que certaines critiques avaient été faites à l'égard du Ministre de Tutelle et je crois qu'au contraire, la Ville de Mons n'a certainement pas été défavorisée, loin de là!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Échevin, après cette analyse fort détaillée...

Monsieur MILLER, Échevin: Je remercie Monsieur le Conseiller pour son analyse du passé mais nous y reviendrons et en utilisant le terme "passé", vous savez pertinemment bien ce que je disais et donc, je pense que nous allons avoir l'occasion au point 39, Monsieur le Bourgmestre, d'apporter un élément de réponse à cette remarque.

ADOPTE à l'unanimité – 54^e annexe

38^e objet : Remploi de fonds à concurrence de 35.860,77 € destiné à financer l'aménagement de la Gare de Jemappes – phase 2 avenant 1.
Gestion financière 6275

ADOPTE à l'unanimité – 55^e annexe

39^e objet : Comptes annuels 2003. Gestion financière Budget extraordinaire
CPT/2003

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Échevin, auriez-vous quelques explications sur le point 39, à savoir les comptes annuels 2003?

Monsieur MILLER, Échevin: Oui, merci, Monsieur le Bourgmestre, chers collègues. Vous allez me permettre de reprendre l'image un peu forte qui vient d'être utilisée par Monsieur le Bourgmestre, qui a dit lors de l'examen d'un point précédent que l'on dresse son lit en fonction des draps que l'on a! Alors, je vais poursuivre l'image puisque ce point 39 est relatif à l'état de la literie au 1^{er} janvier 2003 et effectivement un peu de tonus a été le bienvenu! Donc, trêve de plaisanteries, chers collègues, le compte 2003 présente pour le Service Ordinaire un résultat budgétaire avec un excédent de 11 501 007 euros. Ce résultat correspond à la différence entre les droits constatés et les engagements. Toujours au Service Ordinaire, le résultat comptable, c'est-à-dire la différence entre les droits constatés et les imputations présentent un excédent positif de 20 114 975 euros et ce, sur un budget 2003 – et je remercie mon prédécesseur, l'Echevine Françoise COLINIA, de l'avoir présenté – présenté en équilibre. Cependant, et vous me permettrez d'insister sur ce point, ces résultats budgétaires et comptables sont positifs, je viens de rappeler les montants, mais – et je remercie l'ensemble de nos services pour le travail réalisé, le travail accompli – évidemment, ce résultat positif a été rendu possible par une aide accordée par la Région wallonne, aide pour laquelle 70 % ont été inscrits en 2003, soit 7 890 610 euros, sur une aide anticipée globale de 11 272 000 euros. En l'absence de ces 70 % d'aide Tonus, le résultat à l'exercice équivaldrait à un déficit de 7 324 000 euros. Monsieur le Réviseur d'Entreprises, dans la note qu'il a réalisée à la demande du Collège, souligne cet élément au point 1, de même, et cela apparaît au point 3 de la note de Monsieur le Réviseur, il souligne un autre impact favorable, qui provient, lui, d'un rendement plus positif que prévu en matière de précompte immobilier, c'est-à-dire qu'au lieu des 20 482 000 qui étaient inscrits au budget, nous avons reçu 24 819 000 euros, donc, ces 4 millions, plus les

7 millions d'euros qui représentent les 70 % d'inscriptions budgétaires de l'aide Tonus 2003, vous aurez compris que 7 plus 4 fait 11, c'est grosso modo le montant du déficit que nous devrions inscrire à l'exercice propre. Cela signifie que d'une part et bien entendu c'est aussi un peu l'objet de l'analyse qui a été réalisée par nos services ainsi que par Monsieur le Réviseur, ce déficit nous donne évidemment droit à prétendre à recevoir la totalité du subside Tonus, à savoir 11 millions d'euros. La différence entre les 70 et les 100 % ne seront versés vraisemblablement que fin 2004, début 2005. Alors, après adoption des comptes 2003, puisque c'est cette adoption qui est présentée à votre appréciation, nous allons pouvoir procéder à l'actualisation du tableau de bord. Il ne devrait pas y avoir de grande modification par rapport au niveau de ce tableau de bord. Cela signifie clairement, Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, que la politique de résorption du déficit des finances communales doit être poursuivie. Des éléments positifs ont déjà été pris en compte ou ont déjà fait leur apparition dans le budget 2004 – budget 2004 que nous avons eu l'honneur de vous présenter et de proposer à l'adoption du Conseil – Monsieur le Réviseur, au point 5 de sa note: "le fait que la problématique des pensions et le déficit des hôpitaux ait été réglé en 2004". Il faudra néanmoins poursuivre, notamment au niveau de la masse salariale, nous travaillons également au niveau d'autres politiques, par exemple, en matière de dépenses de téléphonie, etc. tout cela sera débattu dans le cadre du budget 2005, ici, nous nous penchons sur les comptes 2003, en conséquence, Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, je vous demande d'approuver ces comptes.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Monsieur le Conseiller, il me semblait pourtant que c'était fort éclairant! Je vous en prie.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Brève intervention parce que c'est vrai que dans ces comptes il y a des bonnes et des moins bonnes nouvelles, mais en tout cas, il y a des bonnes nouvelles dans la mesure où la comptabilité budgétaire est en boni. La moins bonne évidemment est que la comptabilité générale, c'est-à-dire les recettes, ce qui est réellement entré dans les caisses, est moins important que les dépenses. Bien sûr, c'est dû, Monsieur l'Échevin l'a expliqué au fait que l'on ne peut imputer que 70 % de la recette importante que représente l'aide Tonus, mais qu'on aura les 30 % qu'à la fin de cette année-ci, au plus tôt. Entre temps, probablement que la Ville rencontre des problèmes de trésorerie, puisqu'en réalité les fonds rentrent moins vite qu'ils ne sortent. C'est ce qu'on voit de la comptabilité générale. Donc, c'est une des questions que je vous pose: "Comment est-ce que vous résolvez les problèmes de trésorerie puisque le solde

du Plan Tonus 2003, c'est-à-dire 30 %, n'arrivera que fin 2004, entre temps évidemment il faut faire avec! Je suppose que c'est en empruntant mais je voudrais en avoir confirmation et donc, que c'est une charge le fait que ça arrive si tard, c'est quand même une charge supplémentaire pour la Ville. Je voudrais aussi poser une question: "Comment se fait-il que le précompte immobilier ait un rendement aussi nettement supérieur à ce qui a été prévu?", ça c'est une bonne nouvelle, évidemment, mais le patrimoine immobilier, c'est quelque chose qui est quand même fort stable dans une commune. On construit bien quelques bâtiments nouveaux qui augmentent le patrimoine mais quand même en général, c'est une recette qui est relativement stable, or, on a un sursaut de cette recette, c'est une bonne chose mais il faudrait en avoir l'explication. Le troisième élément que je voulais rappeler, c'est qu'il nous reste deux budgets à examiner avant la fin du Plan Tonus, il nous reste le budget 2005 et 2006 dans lesquels on va pouvoir inscrire le Plan Tonus et puis après, en principe, c'est terminé. Or, si on regarde le budget actuel et les remarques qui sont faites par le Réviseur d'Entreprises, structurellement, on n'est pas encore en position d'avoir des budgets en équilibre, donc, il faudra les avoir dans deux ans et demi alors qu'on ne les a pas maintenant. Vous avez dit: "on va en rediscuter au budget 2005", donc, vous n'êtes, effectivement, pas obligé de me répondre maintenant, je comprends bien ça, c'est à l'analyse du budget 2005, surtout, qu'on verra ça, mais c'est une certaine appréhension qu'on voit arriver la fin du Plan Tonus, dans la mesure où c'est ce qui nous a permis de survivre jusqu'ici.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Monsieur l'Échevin.

Monsieur MILLER, Échevin: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je vais vous répondre dans un certain ordre, c'est-à-dire, je vais essayer d'apporter ma cohérence au problème que vous avez soulevé. Tout d'abord, j'ai terminé par là mon exposé, il est clair que les budgets 2005 et 2006 auront toute leur importance pour poursuivre la politique de résorption du déficit des finances et nous en discuterons à ce moment-là, mais j'insiste sur le fait que Monsieur le Réviseur a déjà pointé des aspects positifs qui sont inscrits dans notre budget 2004. Alors, par rapport au résultat de la comptabilité générale, c'est vrai, nous en avons parlé en Commission, le fait que nous n'ayons pas pu inscrire les 30 % de l'aide Tonus en 2003, crée ce déséquilibre, mais ce n'est pas le seul et le Réviseur pointe également la contribution de la Ville au comblement du déficit de l'ISPH que nous avons réalisé à ce moment. On ne peut pas non plus évacuer d'un revers de la main, cet aspect positif de la politique que nous menons. Alors, dernier point, le

problème de trésorerie, eh bien, le fait que nous n'ayons pas inscrit les 30 % de l'aide Tonus, c'est évidemment en respectant la circulaire ministérielle qui nous empêche d'inscrire ces 30 % immédiatement, donc, nous nous sommes soumis à cette règle comme les autres communes et villes et bien entendu, pour tout ce qui concerne la trésorerie, nous fonctionnons au niveau d'une relation avec le CRAC.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Est-ce que Monsieur l'Échevin me répond sur le rendement du précompte immobilier? Son augmentation s'expliquerait comment?

Monsieur MILLER, Échevin: Ecoutez, évidemment, je prends acte avec plaisir de cette augmentation du fait que nous ayons eu une prévision budgétaire inférieure de l'ordre de 4 millions d'euros, quant à une explication plus précise, plus pointue... ce sont les chiffres qui nous ont été communiqués par le Ministère des Finances et...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Vous savez, il y a là à cet égard, si Monsieur l'Échevin me le permet, c'est un de nos gros problèmes, c'est que c'est assez erratique, ça vient, ça va, et, en fait, ça nous pose des problèmes parce qu'il y a même une relation entre les rentrées de ces additionnelles et le fonds des communes et là, dans l'accord du Gouvernement que vous avez certainement lu avec beaucoup d'attention, il est prévu d'essayer, justement, de trouver des modalités qui réduiraient ces incertitudes dues à d'autres notamment au Ministère des Finances sur cet aspect-là. Et un autre élément important pour nous, c'est que tout ça doit être mis en œuvre, nous verrons quand et comment mais l'idée est de prolonger l'aide Tonus d'un an ou deux et alors d'éteindre cette aide, non pas pour 2006 mais 2010. Ce qui, bien sûr, mettrait un peu moins la pression sur les communes mais qui oblige avec un contrôle renouvelé de faire les plans d'assainissement de toutes les communes, parce que la Région wallonne n'est pas capable de soutenir une aide comme l'aide qu'elle prodigue pour le moment, c'est insoutenable et on a besoin de cet argent pour créer de l'activité, créer de l'emploi. Et donc les communes, toutes les communes en difficulté financière sont tenues à faire des plans d'assainissement, c'est pour ça que le personnel n'est pas renouvelé, c'est pour ça qu'il faut fermer des bâtiments, pour essayer de ne pas mettre du personnel dehors, garantir les services des communes mais en même temps avoir une gestion qui va absolument devoir être assainie. Et là, je pense que le Gouvernement pourrait donner un peu d'oxygène pour éviter les accidents, c'est-à-dire des licenciements de personnes mais tout le monde sera tenu à faire ces plans d'assainissement, avec un peu plus de temps, et donc, je pense que c'est mieux mais cette obligation et la pression sera énorme quel que soit le Ministre de Tutelle. La réalité est celle-là. Moyennant ces explications

détaillées, en saluant l'analyse de Monsieur le Chef de Groupe du MR, peut-on considérer que les comptes sont approuvés? Je me demande ce que l'on pourrait faire d'autre mais enfin... allez!

ADOPTE à l'unanimité – 56^e annexe

40^e objet : Aliénation de quatre emplacements de stationnement dans le parking couvert Rachot à Mons. Cellule foncière

ADOPTE à l'unanimité – 57^e annexe

41^e objet : Rétrocession à la Ville d'une voirie nouvelle dénommée Chemin des Écoliers » sise sur le territoire d'Obourg, avec parkings, trottoirs et tous équipements y établis, cadastrée ou l'ayant été section B n^os 190 M – pie du n^o194 F3 – pie du n^o194 G3 – pie du n^o192 D – n^o167 X – n^o167 A2 – pie du n^o167 Z et pie du n^o166 H3 d'une superficie mesurée totale de 1 hectare 55 ares 65 centiares. Cellule foncière

ADOPTE à l'unanimité – 58^e annexe

42^e ob jet : Acquisition d'une partie du site de l'ancien Athénée de Jemappes sis à l'angle de la rue des Représentants et de l'Avenue de la Faïencerie, cadastré Mons-22^eme division section B n^o228 D/pie et 266 D2 d'une contenance mesurée de 73 ares 32 ca, telle que cette parcelle est reprise sous le lot n^o1 au plan de mesurage dressé le 15 juin 2004 par Monsieur Guy Meunier, géomètre-expert immobilier . Cellule foncière

ADOPTE à l'unanimité – 59^e annexe

43^e objet : ASBL « Les Amis des Musées de Mons » - Compte de l'exercice 2002
Approbation GF C/C/2002

ADOPTE à l'unanimité – 60^e annexe

44^e objet : ASBL « Les Amis des Musées de Mons » - Budget de l'exercice 2003
Approbation GF C/B/2003

ADOPTE à l'unanimité – 61^e annexe

45^e objet : ASBL « Médiathèque de la Communauté Française de Belgique » -
Compte et bilan – exercices 2002-2003 – Approbation GF C/C2002-2003ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 62^e annexe

46^e objet : ASBL « C.S. Jemappes » - Budget des exercices 2000-2001 - Approbation
GF C/B/2000-2001

ADOPTE à l'unanimité – 63^e annexe

47^e objet : ASBL « C.S. Jemappes » - Compte des exercices 2000-2001 - Approbation

GF C/C/2000-2001

ADOPTÉ à l'unanimité – 64^e annexe

48^e objet : ASBL « C.S. Jemappes » - Budget des exercices 2001-2002 - Approbation
GF C/B/2001-2002

ADOPTÉ à l'unanimité – 65^e annexe

49^e objet : ASBL « C.S. Jemappes » - Compte des exercices 2001-2002 – Approbation
GF C/C/2001-2002

ADOPTÉ à l'unanimité – 66^e annexe

50^e objet : ASBL « C.S. Jemappes » - Budget des exercices 2002-2003 - Approbation
GF C/B/2002-2003

ADOPTÉ à l'unanimité – 67^e annexe

51^e objet : ASBL « C.S. Jemappes » - Compte des exercices 2002-2003 - Approbation
GF C/C/2002-2003

ADOPTÉ à l'unanimité – 68^e annexe

52^e objet : ASBL « C.S. Jemappes » - Budget des exercices 2003-2004 - Approbation
GF C/B/2003-2004

ADOPTÉ à l'unanimité – 69^e annexe

53^e objet : ASBL « FC Obourg » - Budget des exercices 2003-2004 – Approbation
GF C/B/2003-2004

ADOPTÉ à l'unanimité – 70^e annexe

54^e objet : Approbation des statuts du Relais social de Mons-Borinage.
Famille/Jeunesse

ADOPTÉ à l'unanimité – 71^e annexe

55^e objet : Écoles primaires et maternelles communales – Réorganisation des
groupements des écoles pour l'année scolaire 2004-2005 8^e 1^e 64

ADOPTÉ à l'unanimité – 72^e annexe

56^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique, à savoir une
tondeuse et un pulvérisateur pour l'Académie des Métiers, des Arts et des Sports de la
Ville de Mons. Approbation du projet et détermination du mode de passation du
marché.

8^e 2^e 1548/1

ADOPTE à l'unanimité – 73^e annexe

57^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de mobilier scolaire pour l'Académie des Métiers, des Arts et des Sports de la Ville de Mons. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 8^e 2^e 1548/2.2

ADOPTE à l'unanimité – 74^e annexe

58^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel informatique pour l'Académie des Métiers, des Arts et des Sports de la Ville de Mons. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 8^e 2^e 1548/3

ADOPTE à l'unanimité – 75^e annexe

59^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique pour l'Académie de Musique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 8^e 2^e 1548/2.1

ADOPTE à l'unanimité – 76^e annexe

60^e objet : Budget extraordinaire . Acquisition de mobilier scolaire pour les écoles fondamentales (maternelles). Approbation du projet et mode de passation du marché 8^e 1^e E/2004/BD/kl/1

ADOPTE à l'unanimité – 77^e annexe

61^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique pour les écoles fondamentales (primaires). Approbation du projet et mode de passation du marché 8^e 1^e E/2004/BD/kl/3

ADOPTE à l'unanimité – 78^e annexe

62^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique (rétroprojecteur, écran de projection ...) pour les écoles fondamentales. Approbation du projet et mode de passation du marché 8^e 1^e E/2004/BD/kl/5.1

ADOPTE à l'unanimité – 79^e annexe

63^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique (lecteur DVD, télévision...) pour les écoles fondamentales. Approbation du projet et mode de passation du marché. 8^e 1^e E/2004/BD/kl/5.2

ADOPTE à l'unanimité – 80^e annexe

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Nous en arrivons à une interpellation de Madame BROHEE relative aux logements. Madame, vous avez la parole.

Madame BROHEE, Conseillère: Merci, Monsieur le Bourgmestre. En fait, depuis l'incendie des Mésanges, il y a des moyens importants qui vont être consacrés à la

remise en état des logements sociaux. En Région wallonne, 1 milliard et 34 millions d'euros vont être consacrés à la sécurisation des logements, à la déconstruction d'immeubles existants et à la construction d'un nouvel habitat. Dans l'arrondissement de Mons-Borinage, l'investissement sera de 234 millions d'euros, soit près d'un quart de l'investissement global. Le programme sera mis en œuvre sur 5 ans, de 2004 à 2008. En fait, le dossier est en cours... donc, je suppose qu'il y a quand même des délais administratifs et de mise en œuvre, etc. mais de nombreux citoyens s'interrogent quant à leur avenir. Ils nous posent régulièrement des questions: "Mon logement sera-t-il détruit? Quand? M'en proposera-t-on un autre? Dans quelles conditions? Les enfants auront-ils la possibilité de continuer dans la même école? Puis-je avoir une aide financière ou logistique pour mon déménagement?". En fait, je sais que cette thématique n'est pas entièrement de la compétence communale, la Ville participe quand même à la gestion du parc immobilier, par sa participation au sein de la SORELOBO. La SORELOBO est concernée par la déconstruction de 710 logements et la rénovation de 4 500. C'est pourquoi, le Groupe ECOLO estime qu'il est du devoir du politique et donc, du Conseil et du Collège, d'informer régulièrement et de la façon la plus exhaustive possible, les citoyens sur l'état d'avancement du dossier, qu'il s'agisse des décisions prises ou des décisions envisagées. J'imagine que ce point a été abordé lors des négociations en vue de former le Gouvernement wallon, ça a sûrement été abordé, donc, si Monsieur le Président du Parti Formateur avait l'amabilité de pouvoir faire profiter de ces informations les administrés du Bourgmestre, ce serait quand même assez intéressant. En fait, les questions qui sont les plus récurrentes et qui sont les plus souvent posées sont: "Quels sont les logements qui seront détruits dans l'entité de Mons? Quel est le planning qui est prévu? Quels sont les alternatives proposées aux habitants actuels? Quelle aide la Ville apporte-t-elle ou apportera-t-elle en matière d'aménagement, soutien financier, aide logistique, accompagnement? Combien de reconstructions sont prévues? Où et dans quel délai? Et le nombre de logements disponibles sera-t-il constant durant toute la phase de déconstruction et reconstruction? Si pas, est-ce qu'il est prévu des mesures compensatoires? Si oui, lesquelles? Voilà!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Échevin, auriez-vous l'amabilité d'apporter la réponse du Collège à cette interpellation.

Monsieur CARPENTIER, Échevin: Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, en préambule, je voudrais dire tout d'abord que notre Collège, dans le cadre de l'encrage communal du logement, face aux constats de l'état de dégradation du parc

de logements et aux difficultés rencontrées dans sa gestion, n'est pas resté insensible à cette problématique et n'a pas ménagé depuis le début de cette législature ses concertations avec les autorités dirigeantes de la SORELOBO. Il leur a apporté une entière collaboration, une aide efficace et un large soutien dans leur démarche auprès de Monsieur DARDENNE, Ministre du Logement du Gouvernement wallon, afin qu'il puisse disposer des moyens nécessaires pour réaliser les deux priorités que son nouveau président, Monsieur Claude DURIEUX et son Conseil d'administration s'étaient fixées, à savoir, l'amélioration de la qualité des logements et poser les bases d'une nouvelle culture d'entreprise, afin de pouvoir offrir un logement décent à ces locataires. Conscient de l'enjeu considérable du logement de service public et entendant l'appel des opérateurs de terrains après leur avoir demandé d'établir le coût de remise en état de leur parcelle de logements, Monsieur le Ministre DARDENNE a posé un acte politique majeur en concrétisant au sein du Gouvernement wallon un plan exceptionnel d'investissement de 1 milliard 34 millions d'euros échelonné en 5 ans, comme vous venez de le rappeler dans votre interpellation. C'est ainsi que dans le cadre de ce plan, la SORELOBO bénéficiera d'une aide de 197 millions d'euros en 5 ans pour remettre 4 497 logements de son patrimoine dans des normes de sécurité et de salubrité et de construire 710 logements. Je tiens à souligner, ici, la part prépondérante prise dans les contacts et la persuasion déployée par notre Bourgmestre auprès de certains membres du Gouvernement wallon pour aboutir à ce résultat. Conscient du devoir d'information que nécessite la problématique de déconstruire 710 logements, notre Collège n'est pas resté inactif dans ce domaine, fidèle à la dynamique de consultation citoyenne qu'il a mise en place depuis le début de la législature. En concertation avec la SORELOBO, le CPAS, l'équipe du Service de Prévention, le SEFAS et la Police, qui sont les acteurs de terrain, depuis fin décembre 2003, date de la décision officielle du Gouvernement wallon notifiant ce programme de rénovation et de déconstruction, deux réunions ont été organisées avec les locataires des immeubles de l'allée des Oiseaux pour leur exposer les dispositions qui seront prises en faveur de ceux qui doivent quitter leur logement. De plus, des permanences sont organisées sur chaque site, une fois par semaine, par les différents services sociaux. En début juin, le premier numéro d'un périodique trimestriel et un guide du locataire élaboré par la SORELOBO, ont été distribués à chacun des locataires. Dans ce journal, figurent toutes les informations concernant la description et la planification des travaux prévus dans chacune des entités et se rapportant au plan exceptionnel d'investissement, et les modalités arrêtées en matière de demande de

transfert et d'aides qui seront apportées aux locataires qui occupent les logements qui seront déconstruits. Nous poursuivrons cet effort d'information et d'autres réunions seront organisées au rythme de l'état d'avancement des différents dossiers et de leur planification dans le temps et notamment avec les locataires du Site de Ghlin. J'aborde maintenant les réponses aux différentes questions que vous nous posez. Le nombre de logements qui seront déconstruits dans l'entité de Mons se chiffre à 612, 150 sur le site de l'allée des Oiseaux, 462 sur le Site de Ghlin. Le planning prévu est le suivant: pour les deux tours de l'allée des Oiseaux, celles-ci doivent être libérées pour fin 2004 et pour celles de Ghlin, pour fin 2006. Les alternatives proposées aux habitants actuels sont les suivantes: une offre prioritaire de logements qui se libèrent à l'intérieur du parc locatif de la SORELOBO, une offre prioritaire d'accessibilité aux logements de l'agence immobilière sociale, qui, soit dit en passant, a enregistré une progression de son parc de logements locatifs depuis le début de cette législature de 73 à 132 logements à ce jour, soit un accroissement de 80 %, réduction du préavis à un mois pour ceux qui souhaitent déménager dans le privé. En concertation avec la SORELOBO, le CPAS et les autorités de Tutelle de la Région wallonne, les aides octroyées aux locataires concernés sont les suivantes: attribution d'une allocation de déménagement d'un montant de base de 400 euros et 80 euros par enfant aux personnes handicapées à charge, allocation par la SORELOBO de 100 euros pour frais administratifs, frais d'enregistrement de bail de changement de compteur, possibilité pour les familles en difficultés d'avoir recours au CPAS via son service de guidance budgétaire pour la prise en charge d'une partie des dettes de loyer, possibilités pour les locataires concernés d'avoir recours à coût réduit à l'EFT du CPAS pour les aider dans leur déménagement. Au niveau de l'offre de logements, il faut savoir que depuis l'incendie de la Tour des Mésanges, 32 nouveaux logements ont été mis dans le circuit locatif par la SORELOBO, 9 à la rue des Archers et 23 au quartier Rachot. La SORELOBO poursuit également, sur le territoire de Mons, la création de 45 logements sur base de divers programmes approuvés antérieurement. La construction de 10 maisons rue des Canonnières à Nimy, qui est en cours, 20 appartements à la rue des Archers, en deuxième phase, 7 appartements au quartier Rachot, 8 logements au Centre-Ville, dans des opérations menées en synergie avec les filiales immobilières de la Régie communale autonome. La SORELOBO a également mis à l'étude la création de 60 logements par la mobilisation des soldes budgétaires affectés aux déconstructions. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du programme triennal 2004-2006, c'est 231 logements qui seront créés sur le territoire de Mons, suite

à la décision très favorable, prise le 13 mai dernier par le Gouvernement wallon en faveur de notre ville. Il s'agit de 13 logements de transit qui seront aménagés par le CPAS, 4 logements de transit qui seront aménagés par l'asbl "Maison Saint-Paul", 3 logements sociaux qui seront aménagés par le Fonds du Logements des Familles Nombreuses, 211 logements qui seront construits ou aménagés par la SORELOBO, dont 21 logements à la rue de Bouzanton sur le Site des anciens magasins ALDI qui bouclera ainsi l'opération de rénovation du Site de l'ancienne caserne Vingternier. 127 logements en partenariat avec des investisseurs privés sur le Site des Grands Prés, 63 logements dont la localisation est à l'étude, d'une part, sur des terrains appartenant à la Ville, à la Régie foncière et au CPAS, et d'autre part, en partenariat avec des investisseurs privés et en synergie avec les filiales immobilières de la RCA. C'est donc un ensemble de 336 logements sociaux qui pourront ainsi être remis progressivement dans le circuit locatif mais dont la réalisation n'interviendra pour une part importante de ceux-ci qu'à partir de 2007. Outre les créations de logements détaillée ci avant, la SORELOBO dispose de la faculté de proposer le relogement des locataires dans des logements rendus disponibles par le départ des locataires précédents. Ce turn-over dans le parc de logements existants offre un volant d'environ 50 logements par mois dont une trentaine sur le territoire de Mons, largement suffisants pour couvrir le relogement des familles appelées à quitter un logement à déconstruire. Ce qui me permet de vous livrer à l'heure d'aujourd'hui le bilan des personnes relogées depuis fin décembre 2003, date à laquelle, nous a été notifiée officiellement la décision du nombre de logements à déconstruire. A l'allée des Oiseaux, sur les 75 logements occupés à la Tour des Fauvettes, 66 logements sont aujourd'hui libérés, il reste donc 9 familles à reloger d'ici fin 2004. Sur le Site des Tours de Ghlin, sur les 462 logements occupés, 72 familles ont déjà déménagé pour un autre logement, il reste donc 390 familles à reloger d'ici fin 2006 sur le site de Ghlin. Jusqu'ici, ces opérations de déménagement et de relogement se sont réalisées à la plus grande satisfaction des ménages concernés. Si de toute évidence, la mise en œuvre de ces vastes programmes de travaux ne permettront pas de disposer d'un nombre de logements constant durant toute la phase transitoire des constructions, néanmoins, me semble-t-il, le relogement des locataires concernés s'effectue en parfaite cohérence avec le timing établi des déconstructions puisque, sur quelques six mois, c'est plus de 25 % de locataires qui ont ainsi été relogés. Enfin, le contenu du programme du nouveau Gouvernement wallon, en matière de politique de logements, ne peut que nous conforter dans nos espoirs de pouvoir poursuivre une

politique active dans ce domaine essentiel qu'est le droit au logement de nos concitoyens. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Madame, vous avez le droit de réplique.

Madame BROHEE, Conseillère: Oui, merci Monsieur le Bourgmestre. Je tiens à remercier Monsieur l'Échevin pour la qualité et la précision de sa réponse. J'interviendrai peut-être ultérieurement. Je me pose quand même une question par rapport, effectivement, au relogement des personnes à partir du moment où des déconstructions sont planifiées d'ici fin 2004, notamment l'allée des Oiseaux et fin 2006 à Ghlin, et qu'il y a une disponibilité d'une cinquantaine de logements pour assurer la rotation de relogement, mais les 50 familles qui vont être occupées, elles vont l'être pendant un mois, deux mois, trois mois, et après où est-ce qu'elles vont? Par rapport à l'utilisation du parc global, je me pose quand même des questions, j'en analyserai votre réponse de façon approfondie, puisque les constructions ne vont commencer qu'à partir de 2007. Je voulais demander à Monsieur l'Échevin si je pouvais avoir sa réponse écrite, ce sera beaucoup plus facile.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, Madame, bien sûr la réponse écrite vous sera transmise. Si l'Échevin me le permet, c'est une de nos toutes grosses préoccupations: d'abord parce qu'il y a eu un malheur, ensuite, parce que la situation est intenable dans le quartier de l'étang, intenable dans les Tours de Ghlin. Heureusement, nous avons obtenu des moyens financiers, mais la difficulté c'est que la démolition coûte quasiment aussi cher que la reconstruction, ce qui franchement est quelque chose d'inférieur avec les normes actuelles, ça coûte un argent fou, et quand on a détruit, déconstruit, on n'a encore rien! Alors, pour le moment la SORELOBO, et je dois dire qu'ils font un effort maximal, tente tant bien que mal de trouver des solutions pour, en effet, absorber les gens qui quittent les lieux et les mettre là où ils peuvent avec un programme de reconstruction qui reste modeste par rapport aux besoins et dont l'essentiel est disponible à partir de 2007. Donc, oserais-je dire que pour le moment ils essaient de s'arranger au mieux avec ce qu'ils ont sachant que derrière ça, il y a quand même des difficultés sociales parce que des gens demandent des logements et la liste d'attente ne fait que s'allonger. Nous allons, dès la rentrée, essayer de voir avec le Gouvernement si on ne peut pas, d'abord, assouplir quelques conditions pour permettre la vente de logements sociaux à des propriétaires à très faibles revenus. L'idée étant que beaucoup de logements, même dans des états pas très brillants pourraient être vendus à des

personnes et les familles qui vont acquérir ces biens vont tout faire pour remettre en état leur bien, leur maison, et nous sommes convaincus que c'est un moyen de préserver le patrimoine et en même temps de conserver l'occupation du bien durablement avec une stimulation pour les personnes et singulièrement les personnes avec les plus bas revenus. Donc, il faut une autorisation pour pouvoir vendre et puis il faut des conditions pour accompagner les personnes qui font ces travaux. Ça c'est un premier objectif que nous poursuivons. J'espère y aboutir. On n'a pas pu le faire jusqu'à présent, donc, j'espère que dans les prochains mois nous y parviendrons. Puis, deuxième élément, avec la Ville et c'est d'ailleurs un gros travail de Monsieur l'Échevin, la SORELOBO et des promoteurs privés, on essaie de voir comment dans certains endroits de la Ville, nous pourrions, avec le privé, avoir des programmes de construction mixtes qui iraient beaucoup plus vite que par toutes les procédures publiques et qui permettraient à la fois de faire du double mixte, si je puis ainsi dire, à la fois mixte privé logements sociaux et à la fois mixte logements moyens et logements sociaux. Et donc, là, il y a un gros travail qui est réalisé par Raphaël POLET en collaboration avec Monsieur CARPENTIER et on le poursuit. Donc, comme vous dites, il y a des difficultés mais j'ai le sentiment qu'on a en tout cas une vision assez claire de ce qu'il faut faire, maintenant on doit faire tout un travail pour desserrer l'étau au niveau régional et au niveau du Gouvernement et puis trouver les partenaires qui mettent les sous. Mais dès la rentrée de septembre, ça va être une des toutes grosses priorités, on va mettre un peu le turbo pour essayer d'aboutir car la situation est réellement alarmante dans certains endroits. Voilà! Moyennant toutes ces explications, puis-je considérer que l'incident est clos, non pas qu'il y avait un incident, mais c'est la formule consacrée. La séance publique est terminée, je remercie les membres de la presse ou le membre de la presse courageux! Je remercie le public attentif, je remercie les services, souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances, revenez-nous le cœur plein de soleil, la tête pleine d'idées, la Ville est toujours preneuse! Et si vous voyez des moyens pour nous faire rentrer des sous, n'hésitez pas à nous le dire aussi!

La séance est rouverte à huis clos avec 35 présents

Sont absents : MM. DARVILLE, DEBAUGNIES, Mme JUNGST, MM. SPEER, DEL BORRELLO, Mmes ISAAC, JOARLETTE , THYSBAERT, AGUS, M. JACQUEMIN

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
64^e objet Conseil d'administration de la Faculté Polytechnique de Mons. Désignation
du représentant de la Ville de Mons. Cabinet Bourg. Polytech/MPO

ADOPTE – 81^e annexe

65^e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier semi-qualifié B définitif 1^e 8/10040

ADOPTE – 82^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier qualifié définitif au 1^{er}
août 2004. 1^e 11564

ADOPTE - 83^e annexe

66^e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption complète de carrière à une technicienne de surface
contractuelle 1^e 10/4463

ADOPTE – 84^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Prolongation d'une interruption complète de carrière accordée à une technicienne de
surface définitive 1^e 10/4724

ADOPTE – 85^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- c) Pension pour inaptitude physique définitive d'une femme de peine définitive au 1^{er}
juillet 2004. 1^e 4353

ADOPTE – 86^e annexe

67^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- a) Mise à disposition d'une technicienne de surface à l'ASBL Office du Tourisme
1^e 12534

ADOPTE – 87^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Octroi d'un congé parental par réduction des prestations d'1/5^e temps dans le cadre
d'une interruption de carrière à un commis 1^e 11553

ADOPTE – 88^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
68° objet : SERVICE INCENDIE. Nomination définitive de deux sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs. 1° 12399/12400

ADOPTE – 89° et 90° annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
69° objet : Désignation de deux représentants de la Ville au sein de l'ASBL « Centro Culturale Siciliano Mons-Borinage » Culture 6348

ADOPTE – 91° annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
70° objet : Crèche communale – Interruption partielle de carrière accordée à une puéricultrice APE 1° 10708.2

ADOPTE - 92° annexe

71° objet : Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à une puéricultrice APE. 1° 11758.4

REMIS

72° objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Désignation à titre intérimaire d'une institutrice maternelle 8e 1e 3424

ADOPTE – 93° annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires 8e 1e 3381/3376

ADOPTE – 94° et 95° annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

c) Désignations à titre intérimaire de maîtresses spéciales de religion catholique 8° 1° 3138/3360/3096/3286

ADOPTE – 96° à 103° annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

d) Détachement d'un instituteur primaire définitif en qualité d'expert comme chargé de mission dans l'intérêt de l'enseignement 8° 1° 6633

ADOPTE – 104° annexe

73° objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux 8° 2° 5842

ADOPTE – 105^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (mesure 1) d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 6353

ADOPTE – 106^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- c) Modification de la délibération du Conseil communal en date du 17.11.03 désignant une chargée de cours généraux à titre temporaire 8^e 2^e 8362

ADOPTE – 107^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- d) Modification de la délibération du Conseil communal en date du 17.11.03 désignant une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8294

ADOPTE – 108^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- e) Interruption partielle de la carrière professionnelle d'un professeur de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 7133

ADOPTE – 109^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- f) Interruption partielle de la carrière professionnelle d'un professeur de cours généraux 8^e 2^e 6202

ADOPTE – 110^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- g) Interruption complète de la carrière professionnelle d'un professeur de cours de pratique professionnelle et de cours techniques 8^e 2^e 7938

ADOPTE – 111^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- h) Interruption partielle de la carrière professionnelle d'un professeur de cours généraux 8^e 2^e 7882

ADOPTE – 112^e annexe

74^e objet : MONSFORMATIONS.BE – INSTITUT DE PROMOTION SOCIALE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un commis dactylographe 8^e 2^e 8457

ADOPTE – 113^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 8346

ADOPTE – 114^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'un expert pédagogique et technique 8e 2^e 7822

ADOPTE – 115^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8e 2^e 8362

ADOPTE – 116^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 8493

ADOPTE – 117^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- f) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8e 2^e 8494

ADOPTE – 118^e annexe

75^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques (prolongation)
8e 2^e 8412

ADOPTE – 119^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'une chargé de cours techniques (prolongation)
8e 2^e 8413

ADOPTE – 120^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- c) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours généraux 8e 2^e 7865

ADOPTE – 121^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 8148

ADOPTE – 122^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8472

ADOPTE – 123^e annexe

76^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- a) Interruption partielle de carrière d'un professeur de flûte à titre définitif 8^e 3^e 6943

ADOPTE – 124^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Prolongation du détachement pédagogique d'un professeur d'art dramatique à titre définitif en vue d'exercer une fonction à titre temporaire dans l'enseignement artistique supérieur 8^e 3^e 7502

ADOPTE – 125^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- c) Démission d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi vacant, dans le cadre des Humanités Artistiques et à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 3^e 3049

ADOPTE – 126^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- d) Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 3^e 3065

ADOPTE – 127^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- e) Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi vacant, dans le cadre des Humanités Artistiques 8^e 3^e 3427

ADOPTE – 128^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 21 juin 2004.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal adjoint,

Le Bourgmestre-Président,

Philippe LIBIEZ.

Elio DI RUPO.

=====